

Province de

Arrondissement de

Commune de

Accusé de réception

Dépôt d'un Pacte de majorité

Monsieur/Madame, Directeur Général
déclare avoir reçu en date du 2024, le projet de pacte de majorité
présenté par les groupes politiques suivants :

Conformément à l'article L1123-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation,
le pacte est déclaré recevable.

Le Directeur Général,

L1123-1 §2 - §2. Au plus tard le 11 novembre qui suit les élections, le ou les projets de pactes sont déposés entre les mains du directeur général.